

# VILLE DE SAINT-HONORE

À toutes les personnes habiles à voter susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement décrit ci-bas :

## CONSULTATION PUBLIQUE 20 août 2018

Au cours d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil à 19h30 dans la salle de réunion située au 3611, boul. Martel, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE  
SOUSSIGNÉ, QUE:**

- Que lors d'une assemblée tenue le 6 août 2018, le conseil de ville a adopté par résolution, un projet de règlement #764 intitulé:

*Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 707 de la façon suivante :*

- *Modifier la grille des spécifications pour les zones 125-1 M et 125-2 M*
- *Créer la note N-70*

### DESCRIPTION

Modifier la grille des spécifications des zones 125-1M et 125-2M pour limiter le débit de rejet dans le réseau d'égout pluvial

### LOCALISATION

Parc industriel, boul. Martel sud, Saint-Honoré

- Que ce projet peut être consulté au bureau de la ville.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce huitième jour d'août  
deux mille dix-huit.**

  
Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et directeur général

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'édifice municipal et sur le site Internet le 8 août 2018, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8<sup>ème</sup> jour d'août 2018.

